

## Mesures complémentaires

### Actées lors du CSASD du 10 juillet 2024

#### **Maintien exceptionnel d'une décharge de direction**

- Le Raincy : école élémentaire Paul Vaillant-Couturier 1 Clichy-sous-Bois, maintien à 1 pour l'année 2024/2025 (de 0,67 à 1).
- Le Raincy : école élémentaire Paul Vaillant-Couturier 2 Clichy-sous-Bois, maintien à 1 pour l'année 2024/2025 (de 0,92 à 1).
- Noisy-le-Grand 1 : école élémentaire Abeilles, maintien à 1 pour l'année 2024/2025 (de 0,50 à 1).

### Actées lors du CSASD du 05 septembre 2024

#### **Augmentation de la décharge de direction à titre provisoire pour l'année 2024-2025**

- La Courneuve : école maternelle Joliot-Curie de 0,67 à 1 ;
- Aulnay-sous-Bois 1 : école maternelle Savigny 2 de 0,33 à 0,50.